

PROCÈS - VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
du 15 septembre 2020

L'an deux mil vingt et le quinze septembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. BOUQUET Frédéric M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, Mme HULEUX Cindy, M. LAMPS Arnaud, M. LORIN Christian, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme PALLOT Irène, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine

Excusés : M. PACCOUD Christian

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 7 ET 10 JUILLET 2020 :

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les procès-verbaux des Conseils Municipaux des 7 et 10 juillet 2020.*

Mme Le Maire demande l'ajout à l'ordre du jour du point 12 - MAJORATION DES AMENDES EN CAS DE DEPOT SAUVAGE.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** l'ajout à l'ordre du jour du point 12 - MAJORATION DES AMENDES EN CAS DE DEPOT SAUVAGE.*

2 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES RADARS ET PANNEAUX LUMINEUX :

La commune de Grièges est dotée de 2 radars pédagogiques (dont l'un est en panne) et de 4 panneaux lumineux pour les écoles. Il n'existe à ce jour aucun contrat de maintenance.

La société IMS services a été contactée et propose un contrat de maintenance annuelle avec intervention sous 72 heures en cas de défaillance pour un coût de 540 € HT par an, avec prise d'effet au 1^{er} juillet 2020.

Le contrat ne couvre pas le vandalisme. Leur prestation serait facturée dans cette hypothèse à 75 € de l'heure.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTTE** la signature du contrat de maintenance avec la société IMS services pour un coût annuel de 540 € HT.*

3 – CONTRAT DE MAINTENANCE DES ALARMES :

Des alarmes sont existantes pour la mairie et pour le local technique. Il n'existe à ce jour aucun contrat de maintenance.

La société Sécurité Alarme Servignat située à Péronnas (qui a réalisé les installations d'origine) propose un contrat de maintenance annuelle pour un coût de 340 € HT par an, avec effet à la date de signature.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTTE** la signature du contrat de maintenance avec la société Sécurité Alarme Servignat pour un coût annuel de 340 € HT.*

4 – CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE BULLETIN MUNICIPAL :

Trois imprimeurs ont été contactés dont un qui n'a pas donné suite.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la proposition de la société B71 Print pour un montant de 3 880 € HT pour la réalisation du bulletin municipal 2020.*

5 – RÉVISION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS TECHNIQUES :

A la suite du congé en ALD d'un agent, il a été nécessaire de ré-organiser le service technique en désignant un responsable. Compte-tenu de son ancienneté et de sa qualification, Sébastien PEPIN a été nommé à ce poste. Il convient de revoir le régime indemnitaire des agents techniques pour ajuster les rémunérations de chacun compte-tenu de cette ré-organisation.

Les leviers dont nous disposons à ce jour se situent au niveau du RIFSEEP.

Il est proposé de modifier la cotation des agents techniques comme suit à compter du 1^{er} octobre 2020. De ce fait, l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise) passe de 1 667€ à 2 000 € et le CIA (complément d'indemnités annuel) maxi de 830 € à 1 000 €.

Cotation Agent technique polyvalent

Critères	Niveau de cotation				Total sur 90 points
	Pas d'attente 0 point	Savoir 10 points	Maîtrise 20 points	Maîtrise Experte 30 points	
Encadrement		x			10
Expertise			x		20
Sujétion				x	30
TOTAL DES POINTS SUR UN MAXIMUM DE 90 POINTS					60

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Christian LORIN qui ne prend pas part au vote, **APPROUVE** la révision du régime indemnitaires des agents techniques, à effet au 1^{er} octobre 2020.*

6 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS :

Pour répondre au besoin créé par la ré-organisation de la cantine en deux services mais également pour assurer la sécurité aux abords de l'école, il a été décidé l'embauche de 3 personnes en CDD sur la période scolaire, en qualité d'agent de surveillance des temps périscolaires, rémunéré au SMIC.

En conséquence, il convient de modifier le tableau des emplois, par l'ajout de 3 postes d'adjoints d'animation :

- 1 agent qui assure le trajet garderie- école le matin + le temps de surveillance à midi : 6.32 heures/ semaine.
- 1 agent qui assure uniquement le temps de surveillance de midi : 5.42 heures/ semaine.
- 1 agent qui assure la sécurité au passage piéton le matin et le soir + la surveillance à midi + le temps de trajet école -garderie du soir : 7.83 heures/ semaine.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la modification du tableau des emplois.*

7 – CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ DU SIEA:

Le SIEA a mis en place un nouveau service, le CEP (conseil en énergie partagé) qui a pour finalité de conseiller les communes sur les énergies et d'analyser leur consommation, puis d'établir un bilan et un plan d'action si la commune en ressent le besoin.

Le coût de l'inventaire et de l'analyse des consommations du parc bâti s'élève à 20 centimes d'euros par habitant, soit pour Grièges, 375.20 €. Ensuite, si un plan d'action est nécessaire, il s'élève à 750 € par bâtiment.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au CEP (convention sur 2 ans).

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une voix contre, **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention avec le SIEA pour le Conseil en Energie Partagé pour un montant de 375.20 € HT / an.*

8 – ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT :

La commune adhère depuis plusieurs années au FSL. Ce fonds est financé par le département, les bailleurs sociaux, la CAF et les communes. La part des communes s'élève à 30 centimes par an et par habitant, soit pour Grièges, 562.80 €.

Ce fonds a pour objet de venir en aide aux ménages les plus fragiles pour le paiement des factures d'énergie ou des impayés.

Il est proposé de renouveler l'adhésion au FSL.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le renouvellement de l'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement pour un coût de 30 centimes par an et par habitant.*

9 – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2020 :

Trois devis ont été demandés pour la maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2020.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** le devis de la société R2S Concept, d'un montant de 4 900 € HT, pour la maîtrise d'œuvre du programme de voirie 2020.*

10– VENTE DE BOIS :

2 parcelles de bois sont à abattre : le bois des grandes Verchères et le bois du Carron (aux abords du chemin de campagne). Deux personnes de Grièges se sont positionnées chacun sur une parcelle.

Il convient d'accepter cette vente et d'en fixer le prix. Il est proposé de conserver le prix de vente pratiqué en 2019 : 16 € le moule.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** la vente de bois pour un montant de 16 € le moule.*

11– ADHESION AU CAUE :

Le CAUE (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) assiste les communes en amont d'un projet d'aménagement, dans l'aide à la définition du cahier des charges, dans le choix du maître d'œuvre et, en particulier, pour les questions architecturales et environnementales.

Il est proposé d'adhérer au CAUE pour un montant de 10 centimes par an et par habitant.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTE** l'adhésion de la commune au CAUE pour un coût de 10 centimes par an et par habitant.*

12– MAJORATION DES AMENDES EN CAS DE DÉPÔT SAUVAGE :

La tarification actuelle se décompose comme suit :

- Amende de 50 € pour dépôt de petits objets sur la voie publique ;
- Amende de 100 € pour dépôt aux abords des points propreté ;
- Amende de 150 € pour dépôt en pleine nature.

Il est proposé d'augmenter le montant des amendes comme suit :

- Amende de 150 € pour dépôt d'objets sur la voie publique
- Amende de 150 € pour dépôt aux abords des points propreté
- Amende de 500 € pour dépôt en pleine nature.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** la nouvelle tarification des amendes telle qu'exposée ci-dessus.*

13 – QUESTIONS DIVERSES :

- La gendarmerie nous informe de la nécessité de prendre un arrêté municipal interdisant la consommation d'alcool sur la voie publique, si nous souhaitons qu'elle puisse intervenir en cas de débordement. Mme le Maire souhaite en débattre avec le Conseil Municipal, qui donne un avis favorable.
- 6 candidats se présentent aux élections Sénatoriales :
 - M. Ali BENMEDJAHED
 - Mme Florence BLATRIX CONTAT
 - M. Jérôme BUISSON
 - M. Patrick CHAIZE
 - Mme Sylvie GOY CHAVENT
 - M. Daniel PAPET

Chaque conseiller est invité à indiquer, à bulletin secret, vers quel candidat se porte son choix, de façon à ce que les grands électeurs puissent représenter au mieux la commune dans leur vote du 27 septembre.

- M. Yvon LESUEUR, président de l'association Cantonaide, souhaite se retirer et lance un appel pour trouver un candidat à la reprise de la présidence.
- Mme Cindy HULEUX nous informe de ses démarches en cours concernant nos opérateurs téléphoniques.
- Lecture est faite des remerciements adressés par la famille de Mr Henri VILLARD, récemment décédé.
- L'animation « Saveurs en Veyle » aura lieu les 9 -10 et 11 octobre à Vonnas
- A l'occasion des journées du patrimoine, la Chapelle St Gengoult sera ouverte les 19 et 20 septembre de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 18h00. Un flyer sera distribué aux visiteurs pour raconter l'histoire de St Gengoult.
- Le prochain conseil est avancé à la date du 13 octobre 2020.

Séance levée à 00h10

A GRIEGES, le 18 septembre 2020

Le Maire, Annick GREMY